

L'ETENDARD

Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir.

BUREAUX: 31 RUE ST-JACQUES.

ABONNEMENT POUR LA VILLE

UN AN.....\$5.00
SIX MOIS.....\$3.00

ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:

UN AN.....\$5.00
SIX MOIS.....\$3.00

ABONNEMENTS A L'ETRANGER:

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de huit piastres (45 francs).
Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada (95).

EDITION HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENT.....\$1.00 par année.

Cette édition de huit grandes pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 32 pages de feuilleton donnant le fin de l'année à volume de plus de 400 pages chaque.

Tout abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Rédaction

M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

2me ANNÉE

MONTREAL, JEUDI, 27 MARS 1884.

No. 45

LA PERLE DE L'OCEAN

TROISIEME PARTIE

LA FILLE DU DANQUIER

(Suite)

Heureusement la lune était cachée derrière de gros nuages, et l'espace qu'ils avaient à franchir était dans l'ombre.

Charlot passa le premier, pour ouvrir lui-même la porte.

Il était suivi de près par Georges et Emma Keradec. Celui-ci avait été son parrain et l'avait jetté sur les épaules de la jeune fille, de peur qu'il ne fût trahi par son vêtement blanc, si quel qu'un venait à sortir de la maison.

Dans ce parrainage étaient les pistolets de Charlot, que Georges avait oubliés.

Ils atteignirent la porte que Charlot avait entr'ouverte assez pour qu'il pût passer; cela fait, le jeune mari la ferma doucement, et les rejoignit dans la rue.

Tous eurent un long soupir de soulagement.

Emma Keradec était libre!

Ils marchèrent lentement, Georges soutenant la jeune fille, et Charlot, le précédent, à une petite distance, et étant sur la queue.

Ils étaient déjà sortis de la rue, et avaient pénétré dans une autre rue tortueuse et sombre, quand Emma Keradec s'arrêta soudainement, et joignit les mains avec un geste de désespoir.

—Quelle tégiste! que je suis, s'écria-t-elle; est-il possible que je n'aie pas eu une pensée pour cette pauvre Jeanne, qui est restée au pouvoir de cet homme!

Jeanne! quelle Jeanne! demanda Georges.

—Pas la fille de la mère Mathieu? ajouta Charlot, elle est morte.

—Non! non! elle est enfermée quelque part dans cette terrible maison. On lui avait permis de m'accompagner; mais dès l'instant où j'ai mis le pied là, je ne l'ai plus revue.

Les deux jeunes gens se regardèrent avec étonnement.

Ils se considérèrent rapidement. Retourner sur leurs pas serait une folie. D'ailleurs, ils auraient le temps de réfléchir quand Emma Keradec serait en sûreté.

Ils étaient arrivés presque à la hauteur du pont de Trafalgar, lorsqu'Emma, qui n'avait que pour chaussures de légères pantoufles de satin, trébucha et poussa un cri étouffé de douleur.

—Vous vous êtes fait mal? demandèrent simultanément Georges et Charlot.

—Non, répondit-elle vivement; c'est peu de chose; moi, j'ai tourné sur une pierre, et la cheville.....

Elle s'arrêta en étouffant un autre gémissement, et elle serait tombée si Georges ne l'avait soutenue.

—Elle s'est évanouie! cria ce dernier; des pieds comme les siens ne sont pas faits pour se briser sur un pavé aussi détestable.

—Plaçons-la sous cette porte, dit Charlot; elle sera abritée contre le froid qui est assez piquant, tandis que je tâcherai de trouver une voiture.

La porte sous laquelle ils s'arrêtèrent semblait appartenir à une de ses vieilles maisons comme il y en avait beaucoup dans le quartier qui tombaient en ruines, et qui n'étaient plus habitées que par les rats.

Georges, qui était resté près de la jeune fille, tandis que Charlot était à la recherche d'une voiture, entendit soudainement le sabot de chevaux sur le pavé.

—Vite, Charlot, cria-t-il; la couleur revient à ses joues, et une fois dans la voiture.....

Avant qu'il eût achevé sa phrase, une main se posa sur son épaule, et une voix sourde lui dit à l'oreille:

—Je suis revenu à temps, et juste à temps, il paraît; cinq minutes plus tard et l'oiseau était envolé.

Avec un cri d'étonnement et de rage, Georges bondit sur ses pieds.

Il avait reconnu la voix de Rodolphe Mortagne! Là, devant lui, en effet, se tenait calme et triomphant l'homme qu'il détestait le plus au monde.

Il avait sur son sourire moqueur, il avait les bras croisés, et regardait Georges d'un air de défi.

Près de lui, était un homme à cheval, et qui tenait par la bride celui d'où Mortagne avait sauté à terre.

—Miserable! cria Georges; je vous rencontre enfin!

—Enfin! répéta Mortagne en haussant légèrement les épaules; franchement, j'ignorais que vous me cherchiez. C'est un honneur dont je tiens à me montrer digne.

—Je vous connais, Rodolphe Mortagne.

—Moi je sais qu'on vous appelle Georges France; quant à un autre nom, je ne vous en connais pas encore.

En parlant ainsi, Mortagne, par un mouvement soudain et agile, se plaça entre Georges et Emma Keradec.

—Arrête! infâme! cria Georges au saisisant son poignard; mais, hélas! ses pistolets étaient dans le parrainage dont il avait entouré notre héroïne.

Mortagne fit entendre un rire sardonique.

—Il paraît, dit-il, que nous allons avoir à nous disputer cette demoiselle; soit, la fortune de la guerre en décide.

L'homme à cheval avait fait un mouvement pour s'interposer, et l'on entendit le bruit d'un pistolet qu'on armait.

—Recule un peu, Matteo, et ne fais rien sans mes ordres, dit Mortagne sèchement et d'un ton de commandement. C'est un duel entre deux gentilshommes, et je ne voudrais pas priver ce monsieur de ses chances.

Les yeux animés par la colère, et le poignard levé, Georges s'avancit sur son adversaire.

Celui-ci, reculant de quelques pas, prit également son poignard, et roula son manteau autour de son bras gauche, attendant l'attaque avec calme.

Les deux rivaux étaient maintenant en face, silencieux et immobiles, le pied avancé, la main prête et l'œil en alerte.

Tous deux étaient ardents au combat, et cependant l'un et l'autre hésitaient à porter le premier coup.

Auprès d'eux, et immobile comme une statue, se tenait à cheval, celui que Mortagne avait appelé du nom de Matteo.

D'une main, quoique à moitié cachée, il tenait le canon d'un pistolet; dans l'autre, il avait la bride du cheval de Rodolphe.

Les deux adversaires se mesurèrent de l'œil, et chacun lut dans le regard de l'autre une inimitié implacable.

Georges fut le premier à commencer l'attaque. Furieux du calme que montrait Mortagne, il se précipita sur lui, mais celui-ci paraît adroitement le coup tout en faisant quelques pas en arrière.

—Fou! murmura-t-il entre ses dents serrées; crois-tu, avec ton jeu d'enfant, triompher d'un homme dont l'éducation a commencé avec les Italiens, et s'est achevée chez les Malais.

Toujours reculant, Mortagne demeura sur la défensive, jusqu'au moment où son dos toucha au mur adjacent; alors, changeant de tactique il se jeta de côté et se pencha presque à terre, et comme un tigre des forêts de la Malaisie, sauta sur son antagoniste, l'entoura de son bras gauche, et leva sa main droite dans laquelle brillait son poignard.

Mais Georges était sur ses gardes, et par un mouvement également rapide, réussit à parer le coup.

Ce fut en cet instant que Georges saisit le bras droit de l'autre, et frappa le coup fatal qui déciderait le combat.

Si Mortagne avait l'avantage par sa science, Georges était plus que son égal en force, il se défendait avec la plus grande énergie, sans cependant parvenir à percer les plis du manteau qu'on lui opposait.

C'est qu'aussi, nous avions oublié de le dire, la pointe de son poignard s'était cassée en poussant la serrure de la chambre où était enfermée Emma Keradec.

—Faut-il tirer, signor? demanda l'homme à cheval..... J'entends les roues d'une voiture qui vient par ici!

—Non, répondit Mortagne; c'est à moi de régler mon compte avec M. Georges France.

—Miserable! cria ce dernier, si l'acier ne suffit pas, je l'étranglerai!

L'acier d'un poignard n'est jamais impuissant, répondit Rodolphe d'un ton moqueur. Il a été trop souvent mon ami pour me faire défaut en ce moment.

En parlant ainsi, il leva la main droite que Georges avait lâchée pour le saisir à la gorge.

Il y eut un cri, un cri de triomphe poussé par Mortagne. Les deux combattants se seraient si fort qu'ils roulèrent ensemble sur la terre, qui se roula d'un flot de sang.

Tous deux étaient tombés, mais un seul se releva. Ce fut Mortagne!

Il fut de la façon railleuse, et essuya tranquillement la lame de son poignard à son manteau.

—Qu'en dis-tu, Matteo? demanda-t-il en s'adressant à son compagnon, qui sauta alors à bas de cheval, un combat est bien différent, n'est-ce pas vrai?

Il aurait pu se terminer moins à votre satisfaction, si son poignard avait été autrement.

Et Matteo lui montra l'arme qu'il avait prise des mains de Georges.

—C'est vrai, la pointe est brisée; cela a été heureux pour moi, car il ne se défendait pas mal pour un novice.

—Qu'est-ce qu'on va faire de cette carcasse? demanda Matteo en poussant du pied le corps de Georges, mais sans chercher à le relever.

—Laissons-le où il est, répondit Mortagne. Il a des amis près d'ici, puisqu'il m'a pris pour l'un d'eux. Mais voilà le bijou qui mérite toute attention, ajouta-t-il en prenant Emma Keradec dans ses bras, aidez-moi à la placer devant moi à cheval, et hâtons-nous; le jour va paraître, et nous avons du chemin à faire.

Avec l'assistance de Matteo, Rodolphe posa la jeune fille sur son cheval, sauta lui-même en selle, et la soutint en l'entourant de son bras.

—Quel est ce bruit? dit-il; quelque voiture qui entre dans la rue.

—C'est la voiture dont je parlais tout à l'heure. Mais hélas! Elle va comme une tortue. Nous n'aurons guère sujet de nous presser, si nous n'avons une autre poursuite à craindre.

—A grande! Pour plusieurs raisons je veux éviter cette poursuite, mais je ne la crains pas. Allons, en selle, et vite, sans quoi nous aurions des démêlés avec la police, vous me rejoindrez à la barrière.

Matteo obéit, et tous deux sortirent de la rue, au moment où le flac et l'enlèvement par l'autre extrémité.

La voiture s'arrêta devant la porte où s'était livré le combat. Charlot sauta à terre, et tomba agenouillé auprès du corps de son ami.

REPRODUCTIONS.

FRANCE

CHAMBRE DES DEPUTES.

Séance du 19 février.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT.

L'ENSEIGNEMENT.

DISCOURS DE Mgr. FREPPEL.

(Suite.)

Son premier motif, le voici: "La suppression de l'instruction religieuse dans le programme de l'enseignement des écoles publiques conduit à cette conséquence toute naturelle que ces écoles ne peuvent plus être dirigées par des prêtres ou des religieux."

Messieurs, la chambre connaît mon sentiment sur la loi du 26 mars 1882. J'ai eu l'occasion de la combattre sous toutes ses formes, d'abord, quant à la gratuité absolue que je déclarais un leurre et une chimère; les conséquences financières doivent vous en être connues, elles le sont de moins des contribuables, [Nouvelles marques d'approbation à droite], et je suis bien convaincu que le moment arrivera où vous serez obligés de rétablir la rétribution scolaire pour améliorer le sort des instituteurs, comme nous le désirons tous. [Très-bien! très-bien! à droite.]

J'ai combattu cette loi quant à la contrainte légale, l'estimant inutile à cause du progrès normal et régulier qui s'accomplissait dans la fréquentation des écoles, et l'expérience m'a encore démontré raison sur ce point, car, sous ce rapport, la loi du 26 mars 1882 n'a produit aucun résultat. [Très-bien, très-bien! à droite. Rumeurs à gauche.] Vous n'avez pas un enfant de plus dans vos écoles. J'en appelle au rapport de M. Jules Roche sur le budget de l'instruction publique. [C'est cela! à droite.]

M. Haentjens. — M. Jules Roche disait qu'il y avait dans les écoles deux millions d'enfants de plus!

M. le président. — N'interrompez pas, M. Haentjens.

Mgr Freppel. — Il vous disait qu'il restait encore 150,000 enfants en dehors des écoles. Ce chiffre répond précisément à celui des enfants qui ne fréquentent pas les écoles avant la loi du 28 mars 1882, comme je l'avais démontré à cette tribune. Vous n'avez donc absolument rien gagné à introduire la contrainte légale.

M. le comte de Lanjuinais et d'autres membres à droite. — C'est la vérité! [Très-bien! très-bien.]

Mgr Freppel. — Enfin, j'avais combattu la loi du 28 mars 1882, quant à la laïcité des matières, estimant que par là, on sacrifiait l'immense majorité des croyants à une faible minorité des libres-penseurs. [Nouvelles approbations à droite.]

Ma conviction n'a fait que se fortifier sur ces trois points, et j'espère bien que le temps n'est pas éloigné où, de concert, nous abrogerons dans cette enceinte une loi dont l'expérience aura démontré les vices et l'innanité. [Très-bien, très-bien, et applaudissements à droite. Interruptions ironiques sur plusieurs bancs à gauche.]

Voix à gauche. — Comptez là-dessus!

M. le comte de Douville-Maillefeu. — Oui, on supprimera le budget des cultes.

Mgr Freppel. — Mon Dieu, messieurs, l'espérance restée au fond de la boîte de Pandore, elle n'est pas non plus sortie, que je sache des urnes de la Chambre des députés. [Rires à droite.] Il s'est passé dans cette enceinte, depuis cent ans des choses tellement contradictoires, que je ne désespère pas de voir mon désir se réaliser complètement. [Rires et applaudissements à droite.]

Mais enfin, quel qu'il faille penser de la loi du 28 mars 1882, je la prends telle qu'elle est, et je soutiens qu'il n'est pas exact de dire avec M. le rapporteur qu'elle a pour conséquence nécessaire d'interdire les écoles publiques aux instituteurs et aux institutrices congréganistes.

Permettez-moi, en effet, de vous faire remarquer tout d'abord que les membres des congrégations religieuses sont les meilleurs juges de ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, de leur honneur et de leur dignité; s'ils avaient pensé que l'observation de la loi du 28 mars 1882 fut incompatible avec leur caractère religieux, ils auraient abandonné ces écoles au lendemain même de la promulgation de cette loi; s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ont estimé que la loi du 28 mars 1882 n'avait pas pour résultat nécessaire de leur interdire les écoles publiques.

Ne soyez donc pas plus congréganistes que les congréganistes eux-mêmes. [Rires approbateurs à droite.] Quittez ce soul, laissez aux intéressés le soin de décider si la situation est devenue ou non impossible.

A cette première observation j'en ajouterais une autre.

Le conseil supérieur de l'instruction publique, agissant dans la plénitude de son mandat légal, a placé, parmi les matières obligatoires de l'enseignement primaire, les devoirs envers Dieu, tels que les dictes la raison naturelle. Or, messieurs, c'est là un point fort important, et que pour ma part je suis loin de dédaigner, la religion révélée a son fondement dans la raison et dans la conscience humaine. [Très bien! très bien! à droite. Interruptions à gauche.]

Je sais très bien que les instituteurs et institutrices congréganistes ont le devoir d'aller plus loin et de donner à leurs élèves l'éducation et l'instruction chrétiennes. M. le rapporteur a eu raison de citer dans son travail les statuts des frères des écoles chrétiennes qui sont formels à cet égard; mais ces statuts ne disent pas à quels heures, ni dans quel local l'instruction chrétienne devra être donnée. La loi du 28 mars 1882, — j'en appelle à M. le ministre de l'instruction publique, — est également muette à cet égard: elle n'interdit à l'instituteur laïque ni à l'instituteur congréganiste de donner à ses élèves, sur la demande des parents, en dehors et du local des classes, l'instruction religieuse.

Donc, tant que vous n'aurez pas fait une autre loi leur défendant de donner l'instruction chrétienne dans les conditions que je viens d'indiquer, la loi du 28 mars 1882 restera, pour les congréganistes, une grande gêne, une grande entrave, un grand obstacle, une grande difficulté; mais elle n'aura pas pour conséquence nécessaire de leur fermer les écoles publiques; et, par conséquent, le premier motif allégué par M. le rapporteur, son motif le plus important et le plus spécieux, n'a aucune espèce de valeur. [Très bien! très bien! à droite.]

J'arrive au second motif invoqué par M. le rapporteur pour exclure des écoles publiques les instituteurs et les institutrices congréganistes.

A l'entendre, l'obéissance que les lie envers leurs supérieurs conventuels serait inconciliable avec la soumission qu'ils doivent à leurs chefs universitaires. Messieurs, je ne vois aucune espèce de raison à cette prétendue incompatibilité, car les supérieurs et les chefs universitaires opèrent sur deux terrains tout à fait différents, et dans deux sphères qui ne se touchent par aucun côté.

Les supérieurs conventuels ont pour mission de tracer aux membres de leur communauté les devoirs de la vie spirituelle, de veiller à l'observation de la règle en ce qui regarde la conduite morale et les exercices religieux; mais quant aux programmes, quant aux méthodes, à la direction des études, à la distribution du travail, ils n'ont rien à y voir dans les écoles publiques; tout cela est du ressort du chef universitaire.

M. le rapporteur a cité, dans son travail, un passage des statuts des frères de la doctrine chrétienne; mais ce passage s'applique aux écoles libres, aux écoles indépendantes de l'Etat, aux écoles où les frères peuvent se mouvoir à leur gré et en toute liberté, mais nullement aux écoles de l'Etat qui, en 1810, n'existaient pas même dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui.

Où j'ai l'affirmer sans crainte, ou ce qui regarde la matière pédagogique, la seule en question, les inspecteurs d'académie et les inspecteurs primaires rencontrent chez les instituteurs et les institutrices congréganistes autant de docilité que chez les instituteurs laïques; et même peut-être un peu plus, à cause du caractère de mairie que vous leur avez donné.

Mais, à cause de l'espérance de la loi, pour mieux dire, dont vous le laissez, parce que c'est une source inépuisable de conflits, l'instituteur d'Etat porté tout naturellement à s'appuyer sur le maire, sur le conseil municipal, dont il est le délégué, contre l'inspecteur d'académie et contre l'inspecteur primaire.

El bien, y a-t-il rien de pareil chez les instituteurs congréganistes? J'ai l'honneur, si ce n'est pas plutôt l'honneur, d'être le supérieur de six congrégations religieuses, et mon mot d'ordre a été invariablement celui-ci: Quant aux programmes, aux méthodes, à la direction des études et à la distribution du travail, vous n'avez d'ordre à recevoir que de l'inspecteur d'académie et de l'inspecteur primaire. Ah! si l'on vous ordonnait des choses contraires à votre conscience, la question changerait de face. [Interruptions ironiques à gauche.]

tion publique, agissant dans la plénitude de son mandat légal, a placé, parmi les matières obligatoires de l'enseignement primaire, les devoirs envers Dieu, tels que les dictes la raison naturelle. Or, messieurs, c'est là un point fort important, et que pour ma part je suis loin de dédaigner, la religion révélée a son fondement dans la raison et dans la conscience humaine. [Très bien! très bien! à droite. Interruptions à gauche.]

Je sais très bien que les instituteurs et institutrices congréganistes ont le devoir d'aller plus loin et de donner à leurs élèves l'éducation et l'instruction chrétiennes. M. le rapporteur a eu raison de citer dans son travail les statuts des frères des écoles chrétiennes qui sont formels à cet égard; mais ces statuts ne disent pas à quels heures, ni dans quel local l'instruction chrétienne devra être donnée. La loi du 28 mars 1882, — j'en appelle à M. le ministre de l'instruction publique, — est également muette à cet égard: elle n'interdit à l'instituteur laïque ni à l'instituteur congréganiste de donner à ses élèves, sur la demande des parents, en dehors et du local des classes, l'instruction religieuse.

Donc, tant que vous n'aurez pas fait une autre loi leur défendant de donner l'instruction chrétienne dans les conditions que je viens d'indiquer, la loi du 28 mars 1882 restera, pour les congréganistes, une grande gêne, une grande entrave, un grand obstacle, une grande difficulté; mais elle n'aura pas pour conséquence nécessaire de leur fermer les écoles publiques; et, par conséquent, le premier motif allégué par M. le rapporteur, son motif le plus important et le plus spécieux, n'a aucune espèce de valeur. [Très bien! très bien! à droite.]

J'arrive au second motif invoqué par M. le rapporteur pour exclure des écoles publiques les instituteurs et les institutrices congréganistes.

A l'entendre, l'obéissance que les lie envers leurs supérieurs conventuels serait inconciliable avec la soumission qu'ils doivent à leurs chefs universitaires. Messieurs, je ne vois aucune espèce de raison à cette prétendue incompatibilité, car les supérieurs et les chefs universitaires opèrent sur deux terrains tout à fait différents, et dans deux sphères qui ne se touchent par aucun côté.

Les supérieurs conventuels ont pour mission de tracer aux membres de leur communauté les devoirs de la vie spirituelle, de veiller à l'observation de la règle en ce qui regarde la conduite morale et les exercices religieux; mais quant aux programmes, quant aux méthodes, à la direction des études, à la distribution du travail, ils n'ont rien à y voir dans les écoles publiques; tout cela est du ressort du chef universitaire.

M. le rapporteur a cité, dans son travail, un passage des statuts des frères de la doctrine chrétienne; mais ce passage s'applique aux écoles libres, aux écoles indépendantes de l'Etat, aux écoles où les frères peuvent se mouvoir à leur gré et en toute liberté, mais nullement aux écoles de l'Etat qui, en 1810, n'existaient pas même dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui.

Où j'ai l'affirmer sans crainte, ou ce qui regarde la matière pédagogique, la seule en question, les inspecteurs d'académie et les inspecteurs primaires rencontrent chez les instituteurs et les institutrices congréganistes autant de docilité que chez les instituteurs laïques; et même peut-être un peu plus, à cause du caractère de mairie que vous leur avez donné.

Mais, à cause de l'espérance de la loi, pour mieux dire, dont vous le laissez, parce que c'est une source inépuisable de conflits, l'instituteur d'Etat porté tout naturellement à s'appuyer sur le maire, sur le conseil municipal, dont il est le délégué, contre l'inspecteur d'académie et contre l'inspecteur primaire.

El bien, y a-t-il rien de pareil chez les instituteurs congréganistes? J'ai l'honneur, si ce n'est pas plutôt l'honneur, d'être le supérieur de six congrégations religieuses, et mon mot d'ordre a été invariablement celui-ci: Quant aux programmes, aux méthodes, à la direction des études et à la distribution du travail, vous n'avez d'ordre à recevoir que de l'inspecteur d'académie et de l'inspecteur primaire. Ah! si l'on vous ordonnait des choses contraires à votre conscience, la question changerait de face. [Interruptions ironiques à gauche.]

FRS. MARTINEAU.

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES.

DE TOUTES SORTES.

Pour Entrepreneurs Peintres, Menuisiers et Maillards.

Aussi, un grand assortiment de Tapisseries dans les patrons les plus nouveaux. Huile de Carbone, et toutes sortes d'Huiles, Lampes, Brûleurs, Mèches, etc., en Gros et en Détail.

501 rue Ste-Catherine

Entre les rues Panet et Visitation, Montréal.

Les Ordres seront exécutés avec soin et promptitude.

31 Janv-84

Terre à Vendre.

Superbe terre à vendre dans l'île de Mont-Réal, à proximité du chemin de fer et des bords. Exceptionnellement avantageuse. Conditions très faciles. S'adresser à

Mr. de MONTIGNY, Bureau du Recordier.

Quot. et Heb.-148

A VENDRE

5,000,000 de pieds de Bois de Sapin sec

De toutes espèces, largeur et qualité, prêt à être employé. Hachures, sciées ou fendues, Colombie, etc., etc., au choix de

HURTEAU & FRERES,

92 rue Saint-Jacques, coin de la rue Dorchester

14 fév-84

A vendre à bon marché

Coupons de Coton Blanc et Jaune, Denims, Tweeds et Toile pour chemises, venant des Moulins de France.

No 177

Rue des Commissaires

16 février 1884.

A VENDRE

EN GROS ET EN DÉTAIL.

BOIS DE SCIAGE préparés et bruts, Bardeaux, Fourrages, etc., au plus bas prix du marché.

Pin rouge, une spécialité. S'adresser à

D. PARIZEAU,

430 - RUE LACACHETTE - 430

—ET—

RUE CRAIG, coin de la rue Amherst

27 fév-84

La Farina de Catelli

AUX FAMILLES—Faites usage de la Farina de Catelli, recommandée par la Faculté Médicale de Montréal, pour les enfants, les malades, les convalescents, les personnes affligées de débilité générale. Les dyspeptiques les plus atteints peuvent s'en nourrir, sans éprouver le moindre désagrément. Direction pour la préparer sur chaque paquet. En vente chez les principaux épiciers. En gros chez C. H. Catelli, 11, rue Saint-Jacques, Montréal. Macaroni, etc., 67 rue Perthuis, Montréal. 18 Mars-84

Propriété à Vendre

Les manufacturiers et toutes personnes ayant besoin d'un vaste bâtiment pour leur commerce, de conditions exceptionnelles, s'adresser à M. J. A. Prendergast, 31 rue Saint-Jacques, Montréal. Les plans et les renseignements sont envoyés par la poste, contre un mandat de 50 centimes. Les brevets d'invention, s'adresser à M. J. A. Prendergast, 31 rue Saint-Jacques, Montréal. Les brevets d'invention, s'adresser à M. J. A. Prendergast, 31 rue Saint-Jacques, Montréal.

A VENDRE AUSAISI CONSTITUT

en bloc ou séparément 70 lots à

bâtir, près de l'église.

S'adresser au notaire Lévesque, 20 rue St-Jacques, ou à M. J. A. Prendergast, 31 rue St-Jacques, Montréal. 14 fév-84

BREVETS D'INVENTION

MUNX & CIE, de la Scientific American, continuent d'être comme collecteurs de brevets d'invention, Caveat, Marques de Commerce, Droits d'auteur, pour les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc. Manuel de renseignements envoyé par la poste, contre un mandat de 50 centimes. Les brevets d'invention, s'adresser à M. J. A. Prendergast, 31 rue Saint-Jacques, Montréal. Les brevets d'invention, s'adresser à M. J. A. Prendergast, 31 rue Saint-Jacques, Montréal.

AU CLERGE.

Je désire informer les messieurs du Clergé, que je suis prêt à exécuter toute commande pour orgues d'église ou chapelle, promptement et au meilleur terme possible. Le grand nombre d'orgues que j'ai déjà vendus par toute la province sont une garantie de la supériorité de mon ouvrage. Qu'on veuille bien me pas acheter sans me voir.

RUSSEBROU, Facteur d'orgues, St-Hippolyte.

N. B.—Je désire aussi informer les messieurs qui ont en magasin des orgues de seconde main que je vendrai à des conditions exceptionnellement avantageuses. 30 mai 1884

EL. DOUVILLE

Ferblanter, Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz et à Air Chaud, Couvreur en Ardoise, Métal, Tôle Galvanisée et Ferblanc, manufacturier de Corniches, etc., etc.

Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix très modérés.

3021 RUE ST. LAURENT, Montréal.

20-3-84

A. PAQUIN

Ferblanter, Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz et à Air Chaud, Couvreur en Ardoise, Métal, Tôle Galvanisée et Ferblanc, etc., etc.

Tout ordre reçu exécuté avec soin et promptitude à des prix très modérés.

227 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

6m-30

Almanach Ecclésiastique du Canada.

Pour l'an de grâce 1884 (année bissextile).

Joli volume in-12 de 112 pages, compact, impression soignée sur papier teinté, couverture illustrée. Prix: 15 Cts.

Contient toutes les matières ordinaires d'un almanach très complet, des notices religieuses, la Cour de Rome, le Clergé du Canada, on donne à chaque diocèse ses délimitations exactes, le nom de tous les évêques qui en ont occupé le siège épiscopal et toutes les communautés religieuses qui y sont établies avec une notice sur leur fondation, leurs œuvres et leur personnel, le tout disposé dans un ordre très méthodique.

En vente chez tous les Libraires.

J. B. ROLLAND & FILS, Editeurs.

12 et 14 rue St-Vincent, Montréal

14 fév-84

AU CLERGE

M. E. LYMBURNER

Doreur, Argentier, Plaqueur et Nickel.

No. 62 rue St-Antoine, Montréal

Ciboires, Calices, Ostensoirs, etc., etc., dorés, argentés et remis à neuf à des prix très réduits.

La seule maison canadienne de ce genre à Montréal.

Couteaux, fourchettes, cuillères, bœufiers, coupes, etc., dorés, argentés, nickelés et réparés avec soin et promptitude. 3m-12 déc 83

Richard & Dion,

FERRAILLERS PLOMBERS & Couvreur

334 rue Amherst, Montréal.

Entretiennent toute espèce de Couvertures en tôle galvanisée, ferblanc, ardoise, et aussi toutes sortes d'ouvrages en plomb, et posent des appareils à gaz et de chauffage. Réparations effectuées sur les toitures sous le plus court délai et à des prix modérés. 14 fév-84

O. GIROUX,

No. 453 RUE D'ONTARIO,

En face du Marché St-Jacques.

MAQUIN DE CHAUSSEURS—Assortiment complet.

Ordres pour ouvrage de pratique et raccommodement promptement exécutés à des prix réduits toute compétition. 14 fév-84

A. CLEGHORN,

Fabricant de toutes sortes de SAUCISSONS

DE SAUCISSONS DE POULET, JAMBON et de LAQUE.

De SAUCISSONS DE CAMBRIDGE, une spécialité vendue par tous les Épiceries.

Vendues Salées et Fumées de toutes sortes toujours en stock.

Fabrique—No. 96 Rue St-Augustin

181-Quai ST. HENRI.

CE QUI SUIT a paru dans
notre édition d'hier soir.

ÇA ET LA.

La législature provinciale d'Ontario a été prorogée hier.

La France demande \$32,000,000 d'indemnité à la Chine.

Le Cortès d'Espagne doit être dissous d'ici à demain.

On parle de l'élévation prochain au Sénat, de l'hon. D. A. Smith.

Les membres de Manitoba ont eu une entrevue avec le gouvernement, hier, au sujet des affaires du Manitoba.

Les chambres se réunissent demain à Québec; le cabinet a taillé beaucoup d'ouvrage; mais on croit que la session sera de très courte durée.

M. Dewey, chef du département des postes, est actuellement à Québec pour établir un meilleur service de maille dans toutes les parties du district.

Les libraires de Québec font une lute acharnée à l'honorable M. Egan dans le comté de Gaspé; néanmoins, l'hon. Ministre est certain du succès.

On fait circuler, à Québec, la rumeur que si Hector Langevin sera nommé lieutenant-gouverneur, le remplacement de son honneur le Dr Robitaille, à l'expiration de son terme, en juillet prochain.

Il se publie à Paris 3,716 journaux, revues et feuilles périodiques, sur ce nombre il y en a 1,500 qui se publient à Paris. Les journaux politiques sont au nombre de quatre-vingt-deux.

De 1878 à 1883 Montréal, Québec et Halifax ont expédié 231,407 lettres de détail; le total des lettres représentait \$24,300,000. Dans la même espace de temps ces mêmes villes ont expédié dans la Grande-Bretagne seulement, 456,961 lettres.

On dit que M. l'abbé Girard, supérieur du séminaire de Sherbrooke, doit passer la prochaine année scolaire à Rome, où il s'en ira étudier à ce célèbre foyer de la science. Il serait accompagné par un prêtre du diocèse de St-Hyacinthe.

Vermette, qui a été condamné la semaine dernière à Québec comme récidiviste, a quatre ans de pénitence pour vol d'une bride, est parti samedi pour St-Vincent de Paul, sous la garde du constable Collier. Il va remplacer son père dont la condamnation expire cette semaine.

Dans quelques heures nous aurons appris le résultat des élections dans les comtés de Jacques Cartier, Deux Montagnes, Châteauguay et Trois-Rivières. Jusqu'à présent la majorité ministérielle est la même que celle de l'an dernier et elle ne peut être altérée que par un résultat défavorable de la présente lutte.

Une députation de Fredrickton a eu une entrevue avec le ministre des chemins de fer, pour demander une subvention pour le chemin de fer de Miramichi.

Une subvention de \$3,200 avait été accordée à la dernière session pour trente-deux milles; et maintenant on demande une nouvelle subvention pour cette ligne.

Sur un total de 3,530 employés dans les bureaux publics fédéraux, il n'y a que 627 qui parlent français, et pendant que les employés d'origine anglaise reçoivent des salaires pour un montant de \$2,136,000, les Canadiens-français ne reçoivent que \$457,800. C'est une proportion du dixième.

D'après le recensement de 1881, il a été prouvé que les Canadiens-français forment le tiers de la population de la Puisseance.

Du Quotidien.

Le nombre des votants dans la Grande-Bretagne se résume comme suit: Angleterre, 3,920,000; Ecosse, 210,000; Irlande 632,000; total 4,552,000.

Il y a actuellement en Angleterre 489 députés; en Ecosse 60; en Irlande 103; total 652 députés. Si l'on ajoutait des représentants à chaque pays comme suit le nombre de ses électeurs, suivant le calcul de M. Gladstone, l'Angleterre aurait 505 députés, l'Ecosse 66, l'Irlande 81; total 652 députés.

Le Journal des Trois-Rivières donne un long rapport de la grande fête de la consécration de l'église paroissiale de St-Angèle de Laval; nous avons, nous même, lundi, parlé brièvement de cette belle célébration à laquelle Mgr Lalliche a lui-même présidé.

M. Meloche, artiste décorateur, de Montréal, qui a, au dire de tous, exécuté avec tant de talent la peinture de ce temple, mérite nos félicitations pour le bon goût, l'art gracieux et distingué qu'il a déployés dans cette œuvre éminemment belle; il y a donné la note de son talent d'artiste qui devra être pour lui le gage de son succès.

Une dépêche de Rome au Herald de New-York dit:

Après le refus du Vatican de donner audience au prince et à la princesse de Bavière, la note suivante a été envoyée au nom du Pape de tous les pays: Le Vatican ne peut pas recevoir les princes catholiques qui viennent lui rendre visite dans un palais consacré par la bénédiction d'un Pape. L'existence de deux gouvernements à Rome est impossible. Le Vatican refuse reconnaître aucune autre autorité à Rome que celle du Chef de l'Eglise, Léon XIII. Pendant que la rumeur courait que le Pape allait quitter Rome, le cardinal Howard a ridiculisé cette rumeur en disant

que le Pape n'avait jamais eu l'idée d'abandonner le Vatican. "A tout événement, a dit son Eminence, je n'ai rien entendu de semblable. Ni le cardinal McCabe, ni le cardinal Manning, ni le cardinal Newman, à une consultation, ni par conséquent au Saint-Père de quitter Rome. Je n'ai aucune raison de penser que le Saint-Père va faire allusion de son départ dans son adresse au consistoire, la semaine prochaine."

La conspiration d'Ontario

Dépêches à L'Etendard

Toronto, 25 mars.—L'énigme dans la cause de conspiration d'Ontario s'est continuée hier matin en cours de police. L'hon. Alex. Morris a certifié que la lettre signée par l'hon. D. A. Smith, et qui avait été lue par le Pape, n'était pas présentée au Pape, mais que l'original de la lettre n'était pas.

Il n'a pas pu prouver, durant le cours de cette session, aucune relation entre la politique du gouvernement et le commerce du bois, et il n'a jamais discuté la question avec l'hon. D. A. Smith, qui se présentait avec Bunting quand la question s'est discutée. La chose s'est terminée à un caucus des membres de l'opposition dans la séance du matin.

Il avait été présenté à M. Kirkland quelques instants auparavant, il ne l'avait jamais vu et n'avait jamais eu de conversation avec lui. Il a été présenté à Wilkinson durant la dernière session, il ne l'avait jamais vu et n'avait jamais eu de conversation avec lui, ni avec M. Meek. On fit alors la lecture du témoignage de Dr Dowling.

Le détective du gouvernement, Murray, a été assermenté et refuse de répondre aux questions sous prétexte d'être public. Les journaux ont ensuite répliqué et ont enquis.

Le plaidoyer de l'avocat a été ajourné à mercredi, le 2 avril.

Jacques-Cartier

Hier, après la grand'messe, il y a eu une assemblée des électeurs à la messe. M. J. B. Martin présidait l'assemblée. M. J. B. Martin a parlé le premier en faveur de M. Prévost.

M. Tremblay a parlé en faveur de M. Descares. M. Lebeau a parlé en faveur de M. Descares. M. J. B. Martin a parlé le premier en faveur de M. Prévost.

M. Tremblay a parlé en faveur de M. Descares. M. Lebeau a parlé en faveur de M. Descares. M. J. B. Martin a parlé le premier en faveur de M. Prévost.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

—Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a donné le sermon hier à la Basilique de Québec.

—L'Observateur romain annonce qu'à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, le Saint-Père a fait distribuer aux pauvres, par son aumonier secret, Mgr Samminiati, la somme de dix mille francs.

—Mgr O'Connor, évêque d'Omaha, a donné aux fidèles de son diocèse, qu'il refusait toute dispense pour mariages mixtes, et que les personnes qui voudraient se marier dans ces conditions devaient s'adresser directement à Rome.

—Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a accordé la permission au curé de St-Roch, d'ouvrir une foire pour venir en aide aux travaux d'agrandissement qui doivent être faits dans le cours de l'été à l'école des Frères de ce faubourg.

—Il se fait en ce moment une souscription pour l'achat d'une cloche moyenne pour l'église de la Congrégation de St-Roch.

—A la messe, hier soir, à l'église de la Congrégation de Saint-Roch, la bénédiction d'une superbe statue de Saint-Joseph.

Monsieur le curé de Saint-Roch officiait assisté de messieurs les abbés Sexton et L'Assistance était fort considérable.

Le révérend Père Doyé ainsi que M. l'abbé D. Gosselin, desservant de la Congrégation de M. l'abbé Pampoul, de la cure de St-Roch, assistaient au chœur à la cérémonie.

M. l'abbé Bruchesi a prononcé le sermon. La nouvelle statue sera placée sur un nouvel autel que l'on se propose d'élever à la Congrégation et qui sera consacré à St-Joseph.

Cette statue est un cadeau de deux généreux citoyens: les MM. Vallières, menuisiers, sur la rue St-Joseph.

—L'Union St-Joseph, d'Ottawa, est la plus nombreuse association de bienfaisance qu'il y ait dans la capitale.

M. l'abbé Bouillon, de l'évêché, sera probablement de retour à Ottawa, de son voyage de Rome dans la Semaine Sainte.

—La fête de St-Joseph, patron du pays a été célébrée avec grande pompe dans toutes les parties du pays. Nos échanges nous donnent des rapports détaillés de la fête.

—La neuvième St-François-Xavier doit avoir lieu cette semaine, à St-Jérôme.

Nouvelles de la Province

St-Henri de Massouche
On nous écrit de St-Henri de Massouche:

Samuel, dernier, le 22 courant, de nouvelles élections a été élu dans le lieu dans la paroisse de St-Henri de Massouche.

Ces élections qui ont été faites le 14 janvier dernier et qui ont donné pour élu M. Jeanne, Wm. Jeanne, de St-Henri de Massouche, ont été contestées par les électeurs de la paroisse.

Le 14 janvier dernier, l'Assemblée, à l'Assemblée, a été élu M. Jeanne, Wm. Jeanne, de St-Henri de Massouche, ont été contestées par les électeurs de la paroisse.

Le 14 janvier dernier, l'Assemblée, à l'Assemblée, a été élu M. Jeanne, Wm. Jeanne, de St-Henri de Massouche, ont été contestées par les électeurs de la paroisse.

Le 14 janvier dernier, l'Assemblée, à l'Assemblée, a été élu M. Jeanne, Wm. Jeanne, de St-Henri de Massouche, ont été contestées par les électeurs de la paroisse.

Le 14 janvier dernier, l'Assemblée, à l'Assemblée, a été élu M. Jeanne, Wm. Jeanne, de St-Henri de Massouche, ont été contestées par les électeurs de la paroisse.

Le 14 janvier dernier, l'Assemblée, à l'Assemblée, a été élu M. Jeanne, Wm. Jeanne, de St-Henri de Massouche, ont été contestées par les électeurs de la paroisse.

Le 14 janvier dernier, l'Assemblée, à l'Assemblée, a été élu M. Jeanne, Wm. Jeanne, de St-Henri de Massouche, ont été contestées par les électeurs de la paroisse.

Télégraphie Résumée

(Dépêches à L'Etendard)

—Il est question d'élire la ville de Hamilton à la lumière électrique.

—La pluie et le grésil ont fait fondre la glace de plusieurs routes à Québec, hier.

—Le fils de M. Olivier Girard, de Québec, âgé d'une quinzaine d'années, était à enlever la neige sur la devanture de la maison de son père, quand il reçut un coup de pique qui lui arracha un œil.

—Le Gouverneur Général a visité, hier, à Ottawa, un grand nombre d'institutions, avec la musique de l'Armée.

—Un grand nombre d'immigrants arrivés récemment à Ottawa, sont dans un état de dénûment complet.

—L'exposition de chiens qui a été ouverte aujourd'hui à Toronto, promet d'être un grand succès. Environ 450 entrées ont été faites de toutes les parties du Dominion et des Etats.

—Un vieillard, du nom de Gautemanchie, qui demeurait dans la maison de la Providence, s'est suicidé.

—La première excursion de Toronto pour Manitoba a eu lieu hier. Cinquante-six familles particulièrement composées de fermiers ont profité de la circonstance pour aller se fixer dans l'ouest.

—On est actuellement à faire signer à Québec une pétition pour nommer Edson Fitch de se laisser porter candidat à la charge de conseiller municipal pour représenter le quartier St-Louis.

—Un jeune enfant de M. Gilbert, charbonnier, domicilié rue St-Patrick, à Québec, a été brûlé à mort, hier; il jouait près du poêle lorsque le feu prit à ses vêtements; heureusement sa mère vint à temps à son secours.

—M. Anguste Lahure, gérant d'une grande imprimerie, à Paris, a écrit une lettre à l'Alliance française, touchant la diminution sur le commerce des livres français.

—M. Cliffrès, le ministre de l'Instruction publique, a présenté une médaille en or à Victor Hugo à l'occasion de son cinquante-troisième anniversaire.

—Un détective a été tué, à Khartoum, Russie, par des socialistes.

—Le parti Irlandais à une assemblée hier, a passé un vote spécial de remerciements aux frères Redmond pour leurs services en tant que députés.

—Julius C. Burrows, de Michigan, a été nommé, hier, par le président, trésorier de l'Etat.

—La municipalité de Belleville, Ont., s'oppose au bill relatif au chemin de fer Central d'Ontario.

—La compagnie de téléphone Bell a fait \$255,000 de recettes dans le cours de la semaine dernière, contre \$157,000 l'année précédente.

—Les grévistes de New Bedford, Mass., se sont remis à l'ouvrage.

—Le lieutenant colonel Tachereau est à Ottawa.

CORRESPONDANCE

M. Félix Ponté, arrivé des Etats-Unis, nous adresse la communication suivante:

—Les Canadiens-Français de Lewiston, Oranville, Biddeford et Sackville se distinguant par leurs succès.

—Les Canadiens de ces endroits progressent rapidement en nombre et en richesse. Il y a, à Lewiston, le Dr Martel qui jouit d'une aisance et d'une influence considérables.

—J'ai observé aussi que les Docteurs Lapointe et Thierrey, de Biddeford, jouissent d'une excellente position.

—Je ne saurais pas surprendre que, dans un an ou deux, il y aurait un maire canadien dans cette ville.

M. Ponté va retourner aux Etats-Unis, dans quelques jours, où il se propose de visiter différents endroits du Massachusetts, et d'y poursuivre sa série de lectures sur les événements patriotiques de 1837.

La guerre du Soudan

(Dépêches à L'Etendard)

Londres, 26.—Le général Graham va livrer bataille à Osman Digna, près de Tannanah. Osman a sous lui 4,000 combattants.

Les principaux chefs sont en sa faveur. Le message du gén. Graham envoyé aux chefs de guerre d'Osman veut combattre.

Les rapports de Khartoum en date du 14 janvier disent que le général Graham a été élu par les soldats à la tête de la colonne.

Londres, 26.—Le cabinet anglais a décidé de laisser le général Graham s'avancer sur Beber, au lieu de le pousser.

Beber est un poste sur le Nil, éloigné d'environ 200 milles de Suakin et d'à peu près la même distance de Khartoum.

—Une dépêche de Khartoum en date du 16 janvier dit que le général Gordon a été élu par les soldats à la tête de la colonne.

Londres, 26.—Des dépêches arrivées de Khartoum le 20 mars confirment la nouvelle que la ville est entourée par les rebelles dont le nombre augmente.

Les rebelles sont réunis près de la sixième cascate.

Commencement d'incendie à Québec

L'église du faubourg St-Roch a failli devenir incendiée la nuit dernière. C'est qu'un feu de cheminée s'est allumé, et qu'il a été éteint à temps.

Les dix heures et demie, M. l'abbé Rouleau, après avoir terminé ses prières, descendit dans l'église et se mit en prière au pied du maître-autel. A peine se fut-il agenouillé qu'il vit tomber des étincelles près de lui. Ayant levé la vue pour voir d'où partaient ces étincelles, il remarqua que le feu était dans la cheminée d'un chœur. M. Rouleau courut aussitôt donner l'alarme. Les pompiers arrivèrent bientôt et réussirent à maîtriser le feu.

On explique de la manière suivante la cause de ce commencement d'incendie. Les personnes chargées de décorer l'église pour la fête de St-Joseph avaient été obligées de faire passer à travers les trous pratiqués dans la voûte des cordes destinées à supporter les drapeaux; mais les cordes étant trop grosses, elles se firent sauter et allumèrent le feu.

—En faisant le procès hier, M. le curé de St-Roch a annoncé qu'une messe d'action de grâces serait chantée pour remercier St-Joseph d'avoir protégé miraculeusement l'église de St-Roch qui a failli devenir la proie des flammes dans la soirée de samedi.

—L'Événement.

—Chevaliers Polonais

La congrégation polonaise de Cleveland, Ohio, lit-on dans le journal The Catholic Knight, a organisé une excellente Commanderie de Chevaliers, à laquelle le Révérend P. Kolaczewski, leur pasteur, consacra un très-vif intérêt.

Les nouveaux Chevaliers de St-Jean viennent de recevoir leurs uniformes complets qui sont d'une très-grande richesse, de même que leurs épées, leurs ceintures et leurs chapeaux. M. Barney Genchen, gérant de la maison Polmann et Cie, marchands de drap, ont fourni les costumes; les accessoires militaires ont été fournis par Chas Svenden, de Cincinnati.

—Vois et arrestations

On a enfin découvert les auteurs des vols qui ont été commis à Lachine et dans les environs depuis dix-huit ans.

—M. M. Redick Lader, cultivateur de Lachine est venu aviser la police de cette ville qu'on lui avait volé, la nuit précédente, 100 minutes de grains et des volants pour effacer toutes traces du vol.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait. Ils ont trouvé dans cette maison les 100 minutes de grain et le matériel rempli d'ordures.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

—Le détective Gladu, muni d'un mandat de recherches s'est rendu de suite à Lachine, en compagnie des constables Lapiere et Bignard, pour visiter la maison voisine de celle de M. Lader, et qui est habitée par une famille du nom de Jordan, que l'on soupçonnait.

TELEGRAPHIE

(Service de la Presse Associée.)

CANADA

Opération.—Une petite fille de dix ans à peine, appartenant à une famille du nom de Turgeon, de St-Casimir d'Armagh, comté de Bellechasse, a été récemment amenée à l'Hôtel-Dieu de cette ville. La petite malade souffrait d'une enflure à la jambe provenant d'une commotion reçue en jouant avec ses compagnes et qui avait d'abord paru insignifiante. Son état était si grave que les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu ont dû opérer l'amputation du membre malade. On craint néanmoins que l'enfant ne survive pas à cette terrible épreuve.

Canot d'un enfant.—Un canot sur un lot vacant de la rue Théodore, de ce même enfant âgé d'environ une semaine. L'enfant était bien habillé, et le canot ne portait aucune marque de violence. L'autopsie du corps se fait pour connaître la cause de la mort et la police est à la recherche des auteurs du crime.

—M. Louis Carrière, entrepreneur pour la coupe du bois carré sur le haut de Larivière est arrivé à Ottawa, hier soir, avec plusieurs de ses hommes.

—Il a réussi, malgré l'abondance de la neige qu'il y a en dans les bois et en hiver, à couper 10,000 pièces de bois carré pour MM. Perley et Cie, marchands de bois.

ETATS-UNIS

Tremblement de terre.—San Francisco, 26.—Le plus grand tremblement de terre qu'il ait eu lieu depuis 1868 s'est fait sentir, hier, après-midi. La population, saisie d'une grande frayeur, s'est précipitée hors des maisons. Il a duré 15 secondes.

Fête.—Baltimore, 26.—Il y a eu grande fête, ici, hier soir, à l'occasion du 250ème anniversaire de l'arrivée des pèlerins de Maryland à St-Mary.

Saufage des femmes.—Des Moines, Iowa, 26.—L'amendement au bill américain droit de vote aux femmes a été rejeté, à la séance d'hier soir.

Incendie.—Cheney, Iowa, 26.—L'établissement de Warren et Cie a été détruit de fond en comble. Pertes, \$150,000.

Rebut en centros.—Danville, Ill., 26.—La fabrique d'emploi, à Stoney Creek, a été réduite en cendre, hier, pertes, \$200,000.

Discussions.—Indianapolis, 26.—Pendant la parade d'Indians, plusieurs personnes ont été insultées. Le chef "Traiter" a attaqué James Sweeney et allait le mettre en joue avec sa carabine, lorsqu'il fut lui-même terrassé.